

## **A l'occasion de cette rentrée, la vaccination contre la Covid-19 est proposée dans les établissements scolaires pour les collégiens et lycéens.**

La vaccination est aujourd'hui fortement recommandée par les autorités sanitaires car elle participe à la réduction de la circulation du virus. Elle n'est pas obligatoire et elle est gratuite.

Se faire vacciner a :

- un intérêt collectif évident en diminuant la dynamique du virus et son impact sur le pic d'hospitalisation attendu cet automne.
- un intérêt individuel direct car la vaccination protège des formes graves d'infection et du "Covid long"
- un intérêt individuel indirect, notamment psychologique et social, avec le retour à une vie normale.

Enfin, en limitant la circulation du virus en milieu scolaire, la vaccination contribue à maintenir un maximum d'enseignements en présentiel.

Dans ce cadre, **le Lycée Le Castel accueillera le lundi 06 septembre un centre de vaccination mobile** qui offrira aux élèves et étudiants la possibilité de recevoir une première ou une deuxième injection. Des personnels qualifiés et équipés pour la vaccination pourront vérifier l'absence de contre-indications, accompagner et informer les adolescents.

La démarche de se faire vacciner reste un choix personnel. Elle se fera sous réserve de **l'autorisation parentale pour les mineurs de moins de 16 ans** (cf documents joints : l'autorisation devra être remplie et signée par l'un des deux parents). **Pour les adolescents de 16 ans et plus (nés avant le 07 septembre 2005), cette autorisation parentale n'est pas nécessaire. Il sera demandé aux élèves le jour de l'injection s'ils sont d'accord pour se faire vacciner.**

Par ailleurs, la vaccination n'est pas obligatoire dans le cadre scolaire. Vous conservez la possibilité d'être vacciné selon d'autres modalités.

Si vous souhaitez faire vacciner votre enfant le 06 septembre prochain (ou être vacciné vous-même si vous êtes un élève ou un étudiant âgé de plus de 16 ans), **vous pouvez vous inscrire par mail** à l'adresse suivante :

[0210019g@ac-dijon.fr](mailto:0210019g@ac-dijon.fr)

Merci d'indiquer les nom et prénoms de l'élève ainsi que la date de naissance et la classe

Vous serez recontacté par un personnel du lycée qui vous confirmera l'horaire de passage.

Le jour du rendez-vous n'oubliez pas de fournir :

- Le questionnaire de santé complété
- La carte vitale de l'élève majeur (ou du mineur âgé de plus de 16 ans s'il la déjà reçue)
- La copie de l'attestation sécurité sociale du parent dont l'élève est ayant-droit
- L'autorisation parentale signée par un des deux parents pour les mineurs de moins de 16 ans (nés à partir du 07 septembre 2005)
- Le cas échéant : résultat d'un test RT-PCR, antigénique ou sérologique positif datant de plus de deux mois résultat, sous pli confidentiel à l'attention de l'infirmier, ou attestation d'une première injection